

Procédure de dons des surplus alimentaires des établissements scolaires

Depuis 2012, EQOSPHERE contribue aux démarches d'éco-responsabilité des acteurs professionnels privés et publics en mettant en œuvre des programmes et solutions de réduction du gasillage et des déchets. Dans cette période très particulière, nous vous proposons d'intervenir rapidement afin de vous aider à ré-orienter vos surplus alimentaires vers des acteurs de la solidarité dont nous nous informons en permanence de la capacité d'absorption et du maintien des activités. En utilisant nos services, vous vous assurez que vos surplus seront orientés de façon rapide et sécurisée vers des structures soigneusement sélectionnées et conventionnées par nos équipes, dans une démarche de solidarité et selon un process Qualité respectant l'ensemble de la réglementation ainsi que l'objectif de ne pas générer de gaspillage et de déchets chez les acteurs de la solidarité.

Le dispositif opérationnel comprend :

- [cette fiche descriptive du dispositif](#)
- [une fiche de caractérisation des surplus alimentaires](#)
- [une fiche « congélation / décongélation »](#)
- [un bon de sortie des produits](#)

1. Caractérisation des surplus alimentaires disponibles et éligibles au don au sein de votre établissement

- Le responsable des stocks des cantines, de l'établissement, ou toute personne responsable complète le plus possible le document « *Fiche de caractérisation des surplus alimentaires* »
 - **Recensez dans ce document** de façon la plus exacte possible les stocks de produits alimentaires que vous souhaitez donner.
 - Identifiez un ou des **créneaux horaires et jours possibles** pour la ramasse des produits.
- Il est important que vous **sélectionniez une personne ressource** au sein de l'établissement qui sera en charge de plusieurs missions :
 - S'occuper du conditionnement des produits le cas échéant
 - Être disponible pour accueillir et remettre les produits au référent de l'association sélectionnée par nos soins ou au transporteur
 - Signer et faire signer par l'association le bon de sortie (en 2 exemplaires)
 - Nous transmettre ce bon de sortie par email à l'adresse egolien@eqosphere.com
- Retournez-nous la fiche de caractérisation des surplus par email à l'adresse egolien@eqosphere.com

2. Types de surplus disponibles et éligibles au don, sans rupture de la chaîne du froid

- Plateaux repas
- Préparations (matières premières transformées)
- Produits frais à DLC non dépassée
- Produits à DDM + 30 jours maximum
- Produits congelés (cf fiche « congélation / décongélation »)

Eqosphere validera l'éligibilité des produits au don selon la réglementation en vigueur.

3. Sélection d'une association

Une fois cette fiche reçue, c'est notre équipe qui prend le relai. Nous sélectionnons dans les délais les plus courts possible une association bénéficiaire en adéquation l'ensemble des paramètres et notre process Qualité. Nous organisons la logistique de transport et la coordination de la ramasse avec cette association afin de garantir un don optimisé et sécurisé.

Voici les principes minimaux que nous demandons formellement aux acteurs associatifs de respecter lorsque, en cette période d'urgence il n'existe pas de convention d'approvisionnement régulier :

L'association déclare :

- Etre enregistrée comme une association Loi 1901 et disposer d'un numéro de SIRET ;
- Disposer des moyens suffisants pour assurer le transport et la conservation des biens donnés dans le respect de la réglementation en vigueur au jour de la ramasse ;
- Etre disponible pour l'enlèvement des produits, au lieu, jour et horaires convenus ;
- Faire le nécessaire pour que les destinataires finaux des biens donnés disposent de ceux-ci en toute sécurité.

L'association s'engage à :

- Assurer l'enlèvement et le retrait des marchandises données dans le cadre d'un dispositif partenarial avec EQOSPHERE et l'établissement donateur des produits.
dès leur mise à disposition aux heures et dates convenues
- A prendre les produits sous son entière responsabilité dès l'enlèvement par ses propres moyens ou la réception des produits ;
- A ne distribuer que des produits dont l'état et l'aspect seront vérifiés avant toute répartition en respectant les dispositions réglementaires et normes de la législation en vigueur le jour du retrait ;
- Transporter, le cas échéant, par ses propres moyens et conserver les produits ramassés dans le respect de la réglementation en vigueur le jour de la ramasse ;
- Délivrer ces produits aux bénéficiaires de l'association dans un but non lucratif selon l'objet social et les objectifs de solidarité indiqués dans les statuts de l'association ;
- Signer ou faire signer par des personnes habilitées avec le cachet de l'association les bons de sortie des produits en deux (2) exemplaires ;
- Compléter et renvoyer dès réception le reçu de dons aux oeuvres correspondant adressé par EQOSPHERE

4. La remise des produits

A heure et date convenues, aura lieu l'opération de ramasse des produits en présence du référent de l'établissement scolaire et du référent associatif ou d'un transporteur ad hoc. Dans le cas où les produits seraient livrés par l'établissement à l'association bénéficiaire, le bon de sortie doit être signé par les deux parties à réception des produits.

Lors de cet enlèvement sur le site de l'établissement ou de la réception des produits sur le site de l'association, les deux parties signent le **bon de sortie** dûment complété (2 exemplaires, un pour chaque partie).

La signature du bon de sortie matérialise le transfert de responsabilité juridique en terme de transport, de stockage et d'usage des produits.

Le référent de l'établissement scolaire nous transmet dans les meilleurs délais ce bon de sortie par email à l'adresse eqolien@eqosphere.com

- **Pourquoi avons-nous besoin de ces bons de sorties ?** Pour assurer un suivi des opérations de don et un reporting qui bénéficiera à toutes les parties prenantes de cette opération. Ces bons de sorties nous servent également, quand cela est nécessaire, à émettre des CERFA.

Pour toute question sur cette procédure, vous pouvez nous contacter par téléphone au 06.22.50.43.58
09 72 60 23 70

L'équipe d'EQOSPHERE.